



Le développement croissant des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a peu à peu atteint tous les niveaux du droit. De la dématérialisation des procédures (la numérisation des actes a désormais valeur juridique), à l'accès en ligne des sources juridiques via notamment des portails institutionnels, le volume 54 des Archives de philosophie du droit revient sur les différents impacts des progrès techniques à la fois dans les juridictions mais aussi dans les fonctions et le travail des juristes.

- Les NTIC et la procédure
- Les NTIC et la législation
- Les NTIC et l'acte de juger
- Les NTIC et les professions juridiques
- Les NTIC et l'entreprise
- Les NTIC, l'édition, les auteurs, la doctrine

Présentation par l'éditeur

Le développement de l'informatique et des télécommunications modifie, dans tous les secteurs (science et recherche, économie et entreprises, loisirs et vie sociale...), les intérêts et les comportements. Il semble même indiquer une dépendance, voire une substitution progressive, de l'intelligence humaine à l'égard de l'intelligence artificielle.

Le droit n'est pas resté étranger à ce mouvement qui modifie en profondeur son organisation et ses métiers.

Ce volume retrace pour les différents domaines concernés (législation, jurisprudence, conseil, édition...), les changements en cours et évoque différentes évolutions possibles.